

Thématique : Conception de la déconstruction

Brève description et principaux objectifs :

La Commission européenne prépare un document, avec l'aide de différents acteurs, sur les principes de conception de la déconstruction. Le travail s'inscrit dans l'initiative Construction 2020, groupe thématique 3 « Utilisation durable des ressources naturelles ». La conception de la déconstruction est un concept prévoyant déjà la fin de vie d'un bâtiment dès sa phase de conception. L'objectif est d'optimiser les possibilités de réutilisation et de recyclage des matériaux provenant de bâtiments démontés, premièrement en optant dans la mesure du possible pour des matériaux réutilisables et non toxiques, puis en les installant de manière à simplifier le démontage, comme en évitant le recours aux colles, etc.

Pourquoi la FIEC s'occupe-t-elle de cette thématique :

La FIEC est en faveur de l'économie circulaire dans la construction. L'un des obstacles au recyclage et à la réutilisation est la fréquente toxicité des matériaux ou le non-respect des normes de sécurité actuellement en vigueur, qui ont supplanté celles qui étaient appliquées au moment de la construction. Un autre obstacle est le mode d'installation des matériaux qui empêche leur récupération lors de la phase de démontage ou de démolition. Les principes de conception de la déconstruction vont contribuer à expliquer la manière de mieux concevoir et construire les bâtiments en vue d'optimiser les possibilités de recyclage et de réutilisation. La FIEC soutient cette initiative et participe au travail du groupe restreint d'intervenants chargé du développement des principes.

Actions et dates clés :

11/10/2018 – Réunion du groupe thématique 3, groupe de travail « Conception de la déconstruction »

14/03/2019 – Réunion du groupe thématique 3, groupe de travail « Conception de la déconstruction »

Octobre 2019 – Principes de conception de la déconstruction à publier